

VŒUX À LA POPULATION

JEUDI 11 JANVIER 2018

Madame la députée, qui s'est excusée. Elle siège en ce moment. Mais je m'adresserai à elle néanmoins

Madame la sénatrice,

Madame la vice-présidente du conseil régional,

Madame la conseillère départementale,

Monsieur le conseiller départemental,

Madame la présidente de la communauté des communes du Créonnais,

Mesdames et messieurs les maires,

Mesdames et messieurs les membres du conseil municipal,

Mesdames et messieurs les présidents d'association,

Mesdames et messieurs les chefs de service des administrations,

Mesdames et messieurs,

La liste protocolaire que je viens de dérouler semble toujours trop longue et un peu ennuyeuse. Et pourtant elle est la marque tangible de toutes les composantes sociales nécessaires à notre vie collective. Il est donc utile de la rappeler de temps à autre.

Avant d'évoquer l'avenir, je souhaite revenir sur quelques moments de la vie locale et nationale de l'année 2017.

Localement, la commune de Créon a perdu en septembre dernier l'un de ses grands serviteurs. Je veux parler de Jean-Marc RIGO. Conseiller municipal durant 1

mandat, adjoint au maire pendant 4 mandats, fondateur avec d'autres des associations de gestion du cinéma, du centre culturel et des amis de l'orgue, Jean-Marc RIGO est une grande figure de Créon. Lors de ses obsèques, j'ai conclu ainsi mon discours : *« Jean-Marc, tu as été l'un des inspirateurs et l'un des animateurs de la vie de Créon, et depuis très longtemps. En remplissant ta vie de tes engagements, tu as contribué à remplir la nôtre, même si beaucoup ne savent pas qu'ils te le doivent. »*

Merci d'avoir une pensée pour lui.

Au plan national, nous avons d'abord connu un énorme bouleversement dans la vie publique. Au printemps, les Français ont majoritairement élu un président de la république inconnu ou presque un an avant. Ils ont ensuite envoyé à l'Assemblée nationale une majorité écrasante de députés disposant d'une faible expérience de la vie publique.

Notre circonscription n'a pas échappé à ce chamboulement et j'espère, madame la députée, que vos liens avec les élus locaux vont se raffermir dans l'année qui vient.

Le cumul des mandats étant devenu très restrictif, votre fonction quasi unique consiste à faire la loi et à surveiller sa mise en œuvre. Je souhaite travailler avec vous cette année au moins dans deux domaines, celui de l'urbanisme et celui du droit du travail.

En matière d'urbanisme, vous devez savoir, mesdames et messieurs, qu'un texte de portée législative empêche les communes de disposer librement des espaces verts de lotissement que l'ensemble des colotis a donnés à la commune pour ne plus avoir à s'en occuper.

C'est ainsi que des projets d'accession sociale à la propriété sont tout à la fois encouragés par les instances officielles (Etat, département, communauté des

communes) et empêchés par une législation curieuse. Il est donc temps de modifier la loi en ce domaine.

Un autre sujet est difficile pour le maire, celui de son intervention dans les contrats de travail de certains salariés du secteur privé. Il a en effet la responsabilité d'autoriser l'ouverture de commerces certains dimanches après-midi, c'est-à-dire de supprimer le repos des salariés concernés. Certes ils sont volontaires, certes ils récupèrent ce temps de travail, certes leur salaire est alors doublé.

Le maire et le conseil municipal ont été récemment confrontés à cette situation, qui a partagé les élus et mis le maire dans une position difficilement tenable.

Madame la députée, il n'est pas normal que le maire, que les élus municipaux ou communautaires, soient obligés par la loi de prendre position sur un sujet qui relève strictement du droit privé du travail.

Les employés des magasins ne sont pas des employés communaux. J'ai souhaité prendre une décision qui tienne compte à la fois des intérêts de la vie économique locale et de ceux des salariés mais je ne m'estime pas légitime à le faire, même si la loi m'y oblige.

Dans le code du travail, on ne s'attend pas à trouver le maire. En effet, dans ce gros livre, le mot « maire » apparaît seulement dans 10 articles de niveau législatif et 5 de ces 10 articles concernent l'ouverture des magasins le dimanche. C'est dire le niveau d'incongruité de telles dispositions et le niveau de gêne des législateurs qui ont renvoyé aux élus une patate chaude !

Madame la députée, il faut agir en ce domaine et laisser les décisions touchant au contrat de travail à leurs intervenants normaux, les partenaires sociaux.

J'en viens maintenant à une disposition prise le 27 juin 2017 par le ministre de l'Éducation nationale qui permet une nouvelle fois de réorganiser la semaine scolaire. Seulement la semaine, d'ailleurs, et pas l'année scolaire !

La commune de Créon s'était lancée avec enthousiasme à la rentrée 2013 dans la nouvelle organisation du temps scolaire sur 5 matinées et 4 après-midi.

Une telle organisation a libéré du temps que la mairie a mis à profit pour organiser des activités périscolaires de qualité dans les domaines de la culture, du sport, du droit, de l'informatique, de la science ou des activités manuelles ou récréatives. Ces activités, les TAP, sont chaque jour de chaque semaine scolaire au nombre d'une vingtaine, animées par des personnes qualifiées salariées d'associations ou par des employées communales. Pour les familles, ces activités sont gratuites.

La volonté municipale a toujours été de permettre à tous les enfants, y compris ceux dont la famille n'aurait pas la possibilité de les prendre en charge, à tous les enfants donc, de découvrir des activités nouvelles, innovantes ou inattendues. De la véritable éducation populaire.

Modifier profondément les rythmes scolaires en supprimant une matinée de classe ruinerait notre volonté commune de favoriser le développement social et culturel de nos enfants, de tous nos enfants. En effet, ces activités seraient alors rayées d'un trait de plume.

La concertation se déroule en ce moment mais vous avez compris que la volonté municipale de ne pas modifier les choses en profondeur est prégnante. Il semble néanmoins nécessaire de déplacer les TAP en fin de journée deux fois par semaine.

Deux chantiers plus grands que nous occuperont une bonne partie du temps des responsables publics locaux.

Commençons par le futur plan d'urbanisme. Vous le savez certainement, il sera intercommunal. Créon n'augmentera pas la quantité de surfaces constructibles par rapport au plan local d'urbanisme actuellement en vigueur. En effet, les textes officiels applicables en cette matière ainsi que des documents d'urbanisme de niveau supérieur au nôtre sont stricts : il est indispensable de préserver les zones agricoles et les zones naturelles. Par conséquent, rendre une partie de ces zones

constructibles sera rejeté par les services de l'État. Cette politique de préservation a une conséquence évidente : la densification de l'urbanisation. On construira davantage sur des surfaces identiques.

Mais il ne faut pas penser l'habitat et l'urbanisme seulement en termes de constructions nouvelles. En effet, pourquoi construire du neuf quand des logements existants sont vides et se dégradent ? Créon comptait 146 logements vacants en 2014, soit près de 7% de l'ensemble de ses logements.

Ce chiffre s'est accru de 40% en 6 ans. Ce taux a certainement augmenté encore ces trois dernières années. On sait que s'il dépasse 10 à 12% une cote d'alerte est atteinte.

Je veux dire ce soir que la commune commence, avec ses moyens, à mettre en œuvre une politique de reconquête de ses logements vacants.

Afin d'inciter les propriétaires à mettre ces logements sur le marché, le conseil municipal a instauré la taxe d'habitation sur les logements vacants. Elle s'est appliquée pour la première fois en 2017.

Par ailleurs la commune a acquis un grand ensemble immobilier à l'angle des rues Jean Baspeyras et Guillaume Baudric (ancien magasin de fleurs Floréart). Le magasin sera conservé et 5 logements neufs du T2 au T4 avec parking seront créés. Ce sera la fin d'un bâtiment qui allait bientôt menacer de tomber en ruine. Des démarches de même nature sont en cours pour l'ancien Café de La Paix.

Ces opérations dites de renouvellement urbain prendront du temps mais elles me paraissent être le gage d'un avenir pour le centre-ville.

Les documents qui vont constituer le Plan local d'urbanisme intercommunal et le plan local de l'habitat montreront un manque de logements sociaux dans le Créonnais. La commune de Créon poursuit le développement de son parc HLM.

Quarante-huit logements nouveaux ont été ouverts à la fin de l'année 2017, pour moitié dans l'ancienne maison de retraite de Régano et le reste près de la cave coopérative. Créon exerce ainsi sa fonction de commune centre en matière de diversité de modes de logement.

Actuellement, un projet de logements sociaux en cours d'élaboration suscite une contestation de la part d'une partie du voisinage.

Je voudrais dire ce soir que la France est un pays de droit et que les droits sont les mêmes pour tous, constructeurs comme administrés. Tant que le droit de l'urbanisme est respecté, le maire n'a pas le loisir de le faire appliquer selon son bon vouloir ou bien selon les desiderata des voisins. C'est une lourde responsabilité mais je ne peux pas y échapper.

Après ce long développement sur l'urbanisme et l'habitat, je voudrais aborder l'avant-dernier point de ce discours. Je vais vous parler du futur lycée du Créonnais.

Il y a un peu plus d'un an, le vendredi 25 novembre 2016, j'ai reçu à la mairie et à sa demande le vice-président du conseil régional en charge des lycées, M. Jean-Louis NEMBRINI, accompagné de Catherine VEYSSY, également vice-présidente et maire de Cénac. Ils venaient proposer la construction d'un lycée dans le Créonnais. Ce lycée tant attendu par les lycéens et leurs familles mais également par les élus du secteur...

J'ai donné un accord de principe immédiatement au nom du besoin d'un tel établissement scolaire mais également au nom de l'aménagement du territoire. Il n'y aurait en effet pas beaucoup de sens à construire un nouveau lycée dans la Métropole, sur la Rive-Droite, pour y scolariser les élèves des zones périurbaines ou rurales.

Un terrain d'implantation est proposé le jour-même, à Sadirac, route du Pout, à côté du stade de football de Créon. Puis le dossier a été pris en charge par la communauté des communes du Créonnais pour les suites à donner.

Quelques mois plus tard, au vu du montant impressionnant des investissements routiers à effectuer et qui seraient restés à la charge des collectivités du secteur, l'idée d'une autre implantation germe : ce lycée pourrait être édifié sur le plateau de La Verrerie à Créon.

Après des études nombreuses portant sur les mérites comparés des deux lieux, après des rencontres avec les propriétaires, après des heures de réunion et de réflexion, le moment décisif du choix est là : ce samedi matin à 11 heures, le conseil communautaire décidera par un vote le lieu d'édification du lycée du Créonnais. Je n'en fais pas un cas de conflit mais je souhaite vraiment que le site de La Verrerie soit retenu.

Je voudrais au passage souligner publiquement la qualité des échanges entre les membres du bureau communautaire sur ce sujet. L'esprit collectif souffle dans le bon sens !

Il faut aussi remercier les élus départementaux et régionaux de notre secteur pour leur appui dans ce dossier.

Il est prévu que les premiers élèves y fassent leur rentrée en septembre 2021. Au complet, ils seront 1 500 et peut-être 1 700 !

Ce projet est une opportunité pour notre secteur en même temps qu'un service réel rendu à la population. Le lycée dynamisera notre territoire s'il en avait besoin ! Bien sûr il entraînera des complications, en particulier en matière de circulation automobile. J'ai d'ailleurs, sur cette question, saisi officiellement le conseil départemental d'une demande de contournement routier de Créon. Ce sera long...

Mais il faut savoir regarder, au-delà de ces complexités inévitables, la chance que représente l'implantation d'une telle structure publique pour l'attractivité locale.

Le dernier point de mon discours arrive : que va-t-il se passer à Créon en 2018 ?

D'abord une difficulté, celle de faire des choix de fiscalité locale en tenant compte du dégrèvement progressif de la taxe d'habitation pour 88% des foyers fiscaux de Créon, et non 80% qui est un chiffre statistique national. Ce qui peut apparaître individuellement comme une bonne nouvelle constituera un affaiblissement du lien entre la commune et ses administrés contribuables. Ceux-ci seront un peu moins citoyens puisqu'ils ne contribueront plus aux charges communes. Ce sera le cas de près de 5 Créonnais sur 10.

Les élus communaux et intercommunaux ne pourront plus désormais agir que sur la fiscalité des propriétaires de logements. Les choix seront effectués courant mars prochain.

Deux investissements marquants devraient voir le jour :

- l'aménagement d'un parc pour enfants derrière le monument aux morts
- le réaménagement du parking de l'école maternelle Alice Delaunay et la sécurisation du trottoir qui relie cette école à la crèche

Ces deux chantiers sont d'importance. Les mener à bien nécessitera l'implication des élus et des services communaux.

Par ailleurs, nous faisons travailler des étudiants d'IUT sur la requalification de la rue Pierre et Marie Curie, dans le secteur de Régano près du collège. Une manière d'aider des jeunes étudiants à se constituer un bagage technique. Nous procéderons à l'amélioration de la voirie de Piveteau et du haut de la rue de Blaye dans la limite des possibilités budgétaires.

La commune mandatera un maître d'œuvre pour mettre en forme et chiffrer les améliorations de sécurité routière proposées par le cabinet créonnais Ligne de Conduite pour l'avenue de La Croix Blanche, la route de Libourne et l'intersection

routière près du collège. Il traitera également des améliorations à apporter au carrefour de l'école maternelle.

Nous terminerons l'équipement informatique des écoles publiques. Nous devrions nous équiper d'un planétarium pour que les enfants et les adultes puissent s'initier à l'astronomie.

Un grand chantier d'assainissement collectif permettra de relier les habitations de Baudin et de Grimard à la station d'épuration principale de Créon, à Montuard. Je vous informe que la responsabilité de l'assainissement collectif de Créon a été confiée depuis le 1^{er} janvier au syndicat intercommunal de Bonnetan, qui nous distribue l'eau depuis quelques années et contrôle les assainissements individuels.

Je souhaite annoncer ce soir que la commune a entamé des démarches techniques qui permettraient d'éteindre l'éclairage public dans la nuit profonde, par exemple entre 1H et 5H, comme cela se fait dans de nombreuses communes, petites ou grandes. Cette question sera évoquée lors du prochain conseil municipal. En effet, il paraît superflu d'éclairer entre 1H et 5H alors que les rues ne sont pas fréquentées, même par les voleurs qui opèrent en journée !

En outre, les plantes et les animaux, ont besoin de la lumière et du noir en alternance. Enfin, cette extinction permettra des économies budgétaires. Vous serez informés sur ce sujet dans le courant du 1^{er} trimestre.

Enfin sera mis en place une commission interne au conseil municipal qui travaillera sur la végétalisation du centre de Créon. Ce groupe sera ensuite ouvert aux habitants.

Le centre communal d'action sociale continue son travail patient et souterrain d'accompagnement social, en partie avec son homologue de la communauté des communes. Le CCAS participe également chaque jour, week-ends compris, au maintien à domicile de 250 personnes dans notre secteur.

Enfin, vous devez savoir que les manifestations de Créon, habituelles ou non, seront reconduites en 2018. Vous les retrouverez sur le nouveau site créé à la demande et par des associations culturelles de la commune : le site *Sortir à Créon*. Il se rajoutera une manifestation exceptionnelle : le congrès départemental des sapeurs-pompiers, courant septembre 2018.

Trois chiffres pour terminer : à Créon en 2017 l'état civil indique 49 naissances et 32 décès. La différence est en faveur de la vie !

Créon compte officiellement 4 653 habitants, soit 87 habitants supplémentaires en une année et 19% d'augmentation en 10 ans.

Avant de clore mon propos, je veux remercier ce soir l'ensemble des services municipaux pour leur travail durant toute l'année et pour l'engagement dans le service public qu'ils développeront cette année à votre service.

Je remercie également les élus municipaux pour leur participation régulière à la vie municipale, même si les activités professionnelles ou la vie personnelle peuvent contraindre leur action publique.

Mesdames et messieurs, je souhaite à chacune et à chacun d'entre vous la meilleure année possible. Je vous souhaite de pouvoir atteindre des satisfactions individuelles mais souvenons-nous que la vie collective ne peut se développer que si chacune et chacun sort de temps en temps de son périmètre personnel et s'engage pour l'ensemble.

Bonne année 2018 !

Je vous remercie.